



réengagement dans l'armée après désertion

Par **cedlouloulotte**, le **08/08/2012** à **10:03**

Bonjour à tous.

Je suis une maman très inquiète. Mon fils s'est engagé dans l'armée en novembre 2011 pour une durée de 1 an. Les classes se sont bien passées, mais il s'est fait mal au genou. Il a été en accident du travail, a passé des examens. Puis plus rien. Il ne voyait pas de médecins malgré ses demandes, les douleurs été là. Il ne pouvait plus se servir de son genou, alors le régiment le traité comme un moins que rien, lui disant qu'il servait à rien, qu'il avait pas sa place dans ce régiment et qu'ils feraient tout pour qu'il déserte. C'est ce qu'il s'est passé. Début mai il est partit.

Il a écrit une lettre au chef de corps en plus expliquant les raisons de son geste et lui précisant qu'il voulait rattrapper sa faute. Une lettre a aussi été envoyéé au médecin militaire avec un double de son dossier médical.

Aucune réponse.

Il a été convoqué par la gendarmerie où il a tout expliqué.

Il a donc été licencié pour faute grave.

Il voudrait se réengagé dans un autre régiment ou une autre armée.

Je voudrais savoir si cela est possible dans quelques temps. Merci de me répondre